

<http://lannion-pleumeur.catholique.fr/Pour-que-le-Dimanche-reste-le-jour.html>



# Janvier 2009 : Pour que le Dimanche reste le jour du Seigneur

- Communauté pastorale - Bulletin « D'une rive à l'autre » - Editos -



Date de mise en ligne : mercredi 31 décembre 2008

---

Copyright © Communauté pastorale Lannion-Pleumeur-Bodou - Tous droits  
réservés

---

## Il bénit le septième jour et le consacra... Gen 2,1

La gestion du temps a toujours posé question dans toutes les cultures. Tout au long des siècles, même avant Jésus Christ, l'homme a ressenti sur le plan personnel comme pour l'organisation de sa vie en société, un besoin de rupture dans son rythme de travail pour se reposer physiquement et pour établir des relations autres et plus longues avec sa famille et son entourage. Le récit biblique de la création du monde en est une illustration. Dieu travailla six jours et le septième il se reposa. Ce texte du livre de la Genèse note même, pour bien manifester l'importance de ce jour de repos dans le rythme d'une semaine, que Dieu bénit et consacra ce septième jour.

Dès la résurrection de Jésus, les chrétiens se situant dans cette grande tradition biblique, ont voulu célébrer solennellement le jour de la Résurrection du Christ. Ils se rassemblèrent le « premier jour de la semaine » le dimanche. Au cours des siècles, le christianisme se développant, le dimanche devint pour tous le jour de repos hebdomadaire.

Mais nos sociétés sont prises dans une évolution rapide et mondiale. Ce qui était hier fortement établi est aussi fortement remis en cause aujourd'hui. Le repos dominical n'échappe pas à cette remise en cause. Un grand débat public par médias interposés s'est établi en France. Faut-il reconnaître comme légal pour tous la possibilité de travailler le dimanche ? Déjà, depuis bien des années, nombreux sont celles et ceux qui sont astreints au travail dominical dans certains services publics indispensables et des dérogations légales sont parfois données dans certaines circonstances. Faut-il aller plus loin encore en laissant la possibilité du « libre choix » ? Peut-on croire sérieusement qu'il y aura de la liberté pour les personnes les plus économiquement fragiles, les familles monoparentales notamment ? Certains contestent le bien fondé des arguments économiques avancés pour justifier cette nouvelle répartition du temps de travail.

Dans son discours d'ouverture de l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France, le mardi 4 novembre 2008, le Cardinal André Vingt-Trois s'exprimait ainsi : Que les Chrétiens ne soient pas favorables à une extension du travail le dimanche ne surprendra personne. Pour eux, le jour du Seigneur n'est pas un jour férié comme les autres. C'est le Jour de la Résurrection qu'ils célèbrent dans la joie et la fraternité. ... Le dimanche est aussi le jour d'une vie familiale plus intense et plus riche. Comment peut-on souhaiter que le tissu familial soit plus riche et plus structurant pour la vie sociale si chacun des membres de la famille est retenu ailleurs par son travail ? Est-il normal que pour gagner honnêtement sa vie on soit invité à renoncer à la qualité de la vie ? Si des dispositions législatives généralisent le champ du travail dominical, les dommages humains et sociaux qui en découleraient seraient sans commune mesure avec le profit économique qui peut en résulter. Ce serait une mesure supplémentaire dans la destruction de notre vie collective qui ne toucherait pas seulement les chrétiens.

Puisse ce débat en cours faire comprendre à tous les grands enjeux en cause. Je souhaite qu'au début de cette année 2009 nous tournions très vite cette page et que nous respectons le dimanche comme jour de repos hebdomadaire.

+ Lucien Fruchaud  
évêque de Saint-Brieuc et Tréguier